

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de
SAINT-BIHY

Nombres de membres :
afférents au Conseil Municipal : 11

en exercice : 10
qui ont pris part à la délibération : 9

Séance du 10 décembre 2015

Date de la Convocation : 3 décembre 2015



→ L'an deux mil quinze le jeudi dix décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BIHY se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressées par M. Jean-Yves GUILLEMOT, Maire.

La séance était publique.

Etaient présents Mesdames Messieurs les Conseillers suivants : GUILLEMOT Jean-Yves, Maire – LE QUILLEUC Jean-Pierre, 1er adjoint - SANGAN Michel, 2ème Adjoint - TESSON Éric - GRANGIENS Valérie - AUREGAN Emma - RANNOU Nicolas - PENNORS Dominique - MEROT Olivier - Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Absent : CHARLES Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : RANNOU Nicolas

DCM 2015/55 : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale :

Quintin Communauté a été créée le 24 décembre 1992. En 23 ans d'existence, elle n'a cessé de développer des services à la population : animation économique et touristique, sentiers de randonnée, collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, opérations de reconquête de la qualité de l'eau, lutte contre les nuisibles, halte-garderie, relais parents assistantes maternelles, ALSH, interventions musicales en milieu scolaire, repas à domicile, espace aquatique, Handi'chiens...

Son territoire étant parfois trop étroit, elle s'est associée à d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour porter certains projets ou services :

- Avec Centre Armor Puissance 4 et la Communauté de communes du Pays de Moncontour : transport à la demande, programme d'aide à la réhabilitation de logement, école de musique.
- Pays de Saint Briec (7 EPCI) : Schéma de Cohérence territoriale, schéma de développement éolien, Schéma d'aménagement des eaux, système d'information géographique, destination touristique Saint Briec Paimpol les Caps

Une nécessité de renforcer les intercommunalités

Considérant que l'intercommunalité devait se renforcer pour relever les défis de demain notamment les transferts obligatoires de nouvelles compétences et tenir une place dans les décisions à l'échelle du Pays de Saint Briec, du Département et de la Région, Quintin Communauté avait engagé une réflexion de fusion avec Centre Armor Puissance 4 depuis 2012. Il s'agissait d'une première étape de regroupement avant un rapprochement avec Saint Briec Agglomération.

Début octobre, Monsieur le Préfet a invité Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 à réfléchir sur l'opportunité de fusionner dès le 1^{er} janvier 2017, avec Saint-Briec Agglomération et Sud Goëlo Communauté. La commune de Saint-Carreuc s'est montrée intéressée par cette nouvelle intercommunalité composée de près de 150 000 habitants.

Une intercommunalité à l'échelle du bassin de vie

Cette nouvelle intercommunalité constituerait un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale qui correspond à la réalité de la vie quotidienne de ses habitants : lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Il est important que l'action publique réponde aux attentes des habitants avec pour ligne de conduite : la proximité, réactivité, lisibilité, adaptabilité aux évolutions. Cette échelle permet d'appréhender les enjeux dans leur globalité et de mener des politiques plus cohérentes et efficaces

Cette intercommunalité serait d'une dimension suffisante afin assurer les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRE : eau, assainissement collectif, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), plan local d'urbanisme intercommunal.

Une intercommunalité forte à l'échelle du Département et de la Région.

Le Pays de Saint Brieuc avait montré la nécessité de renforcer le pôle briochin afin qu'il s'inscrive dans le développement démographique et économique de la Bretagne. Cette nouvelle agglomération deviendrait la 1^{ère} du département et la 4^{ème} de Bretagne.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale s'organise autour de 9 grands EPCI qui devront penser à leurs complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoricaïns de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Cette nouvelle agglomération travaillera étroitement avec le nouvel EPCI Lamballe / Penthièvre dans la continuité des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Brieuc.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MAPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

CONSIDERANT que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 (SDCI) valide la cohérence d'une Communauté de Territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'Aire Urbaine » ;

CONSIDERANT que la proposition formulée de constituer une nouvelle Communauté de Territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre va dans la bonne direction ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;

EMET LE VŒU que la poursuite des discussions intervienne entre territoires, incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait ;

SOUHAITE que les services de la nouvelle intercommunalité soient présents en milieu rural par le biais d'antennes délocalisées.

SOUHAITE que les services communautaires qui ne seront pas repris par la nouvelle intercommunalité soient pérennisés ; ce qui nécessitera de créer des partenariats entre communes et / ou de créer une nouvelle structure locale pour en assurer la gestion.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Jean-Yves GUILLEMOT

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture
de St-Brieuc le 14 décembre 2015

Le Maire,
Jean-Yves GUILLEMOT



